



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR L'YONNE N° SPECIAL compte rendu des CAP du 12 septembre 2005

Secrétaire Alain GUYADER : 03 86 64 99 05

E-Mail : a.guyader@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE MANDATS

Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne des élections CAP, nous vous rendons compte des travaux des CAP locales du 12 septembre 2005

Compte tenu de la période des congés, les comptes-rendus de la CAP du 27 juin et du CHS du 30 juin ont été envoyés aux seuls destinataires de la presse CGT par mail , mais ont été mis sur le site local que vous pouvez consulter en tapant : <http://www.tresor.cgt.fr/89>

A l'ouverture des CAP du 12 septembre les élus CGT ont fait la déclaration ci-après :

Avec cette deuxième CAP de révision de note les élus CGT souhaitent revenir sur la réforme notation , puisqu'ils ont maintenant l'ensemble des recours formulés montrant les incohérences du système, mais aussi car ils ont enfin eu connaissance d'un projet de la Direction Générale sur les avancements.

S'inscrivant sur fond de réduction des coûts, des emplois et des missions, la réforme de la notation s'inscrit dans **une logique de performance et de concurrence.**

La comparaison entre les agents, et pas seulement de leur valeur professionnelle, sert de base à cette réforme. Alors que jusqu'à présent, la quasi-totalité des agents pouvaient bénéficier d'une accélération de leur carrière grâce à leur notation, avec cette réforme, une proportion importante en sera exclue.

Le nombre d'appels de note en forte augmentation dans l'Yonne (**16 contre 2 l'année dernière**), comme au plan national, révèle un profond malaise parmi les personnels, d'autant plus que bon nombre d'entre eux nous en ont fait part, sans pour cela déposer un recours (certains ayant des gains à l'avancement, d'autres ne souhaitant pas dégrader des relations hiérarchiques correctes ou déjà difficiles) .

Ainsi des agents, avec des appréciations comme « la qualité de son travail est très appréciée » se retrouvent avec la note pivot. De même cette note pivot est attribuée à un « agent de très bonne qualité » car le comptable n'a pas pu avoir les mois sollicités. Pour résumé, elle est octroyée à des agents considérés comme moyens jusqu'à des agents que l'on peut qualifier d'exceptionnels !

Les agents ne sont pas notés en fonction de l'évaluation des services accomplis mais en fonction des mois répartis à l'intérieur des 4 groupes homogènes prédéterminés .

L'appréciation littérale est fortement amaigrie comparée aux années passées.

Aujourd'hui, Monsieur le président, beaucoup d'agents s'interrogent sur le devenir de nos missions de service public.

Si l'on veut vraiment redonner goût à tous les agents de la DGCP, il faudra d'abord tous les respecter ; respecter aussi leur travail et reconnaître pécuniairement tous les investissements qu'ils ont accomplis ces dernières années ; définir clairement les missions d'un service public indispensable, dans un pays républicain, seul garant de l'équité et de la justice envers tous les citoyens.

La notation servira de base, tant pour les promotions par tableau d'avancement, que pour les listes d'aptitudes, et risque d'écarter davantage d'agents des promotions.

La DGCP a enfin révélé, le 8 juillet 2005, les conséquences de la nouvelle notation sur **le déroulement de carrière** des personnels, l'instruction sera publiée en fin d'année.

Elle remet en cause l'ancienneté et conditionne le déroulement de carrière à l'appréciation de la hiérarchie. Indépendamment du problème des quotas budgétaires, l'ancien système était juste , basé sur des critères clairs et nationaux.

Ainsi, quelles consignes seront données aux notateurs pour qu'ils déterminent l'aptitude des personnels pour changer de grade sachant qu'il n'existe pas de critères fonctionnels pour distinguer un AR d'un ARP2 ou ARP1 ou un Contrôleur 2^oclasse d'un C1 ou CP ?

La CGT a rappelé **son opposition totale au principe arbitraire de la liste d'aptitude** et est intervenue pour que les critères appliqués localement soient enfin harmonisés pour permettre un traitement plus équitable d'un département à l'autre.

Pour la CGT, la notation doit assurer un traitement équitable pour tous dans un cadre de garanties collectives élevées. Ce système doit être abandonné afin que s'ouvrent de nouvelles négociations sur les modalités d'appréciation de la valeur professionnelle des agents.

Puis les élus CGT ont souhaité savoir combien de mois restaient en réserve pour éventuellement satisfaire les recours examinés aujourd'hui.

En catégorie C, la CGT a demandé pour quelles raisons un agent n'avait pas eu d'entretien d'évaluation.

L'administration a répondu qu'elle allait revoir le problème que l'on a soulevé.

- En catégorie B :

Aucun mois en réserve pour les recours pour cette 2^{ème} CAP (ce qui avait motivé notre refus de vote lors de la 1^{ère} CAP) mais en fait compte tenu des recours examinés (une contrôleur 5^{ème} avec avancement automatique pour l'instant et 2 CP à l'échelon terminal) cela n'a pas causé de gêne importante.

3 recours (dont 2 de CP de Sens Agglo) ont été examinés dans une ambiance un peu tendue , les élus ont obtenu une modification de l'appréciation pour une jeune contrôleur.

- En catégorie C :

Deux mois restaient en réserve après la dernière CAP .

3 recours ont été examinés (dont encore 1 de Sens Agglo) et les élus ont obtenu une augmentation de note de 0.02.

Il reste d'ailleurs un mois qui sera reporté sur l'année prochaine.

REMARQUES :

→ la CGT invite à nouveau à formuler des recours en CAP centrale pour ceux qui n'ont pas eu gain de cause au niveau local et pour rejeter ce nouveau système de notation.

Tout agent ayant formulé un recours en notation a deux mois à compter de la notification de la CAP locale pour faire appel de la décision.

Il suffit alors de reformuler son recours en l'adressant au Président de la CAP centrale . N'hésitez pas à nous contacter pour sa rédaction.

→ l'administration a indiqué à plusieurs reprises que le tableau synoptique avait changé : les agents s'en sont aperçus notamment ceux qui ont fait un recours.

Evidemment qu'il n'y a pas de droits acquis, encore faudrait-il démontrer qu'au niveau de l'expérience acquise, on peut perdre tout ce qui a été souligné pendant de nombreuses années en matière de compétences et de qualité de travail.

De plus rien n'explique ces baisses importantes des croix.

→ la CGT a de plus indiqué que la position des croix dépendait des notateurs certains ayant tendance à mettre les croix à gauche et d'autres à droite.

En fin de CAP , le TPG a proposé de rencontrer **le 23 septembre** , les représentants des deux syndicats pour une réunion de rentrée et faire le point , la CGT y sera représentée par Nathalie Fournillon de Saint Florentin, Chantal Duchesne d'Auxerre Banlieue et Alain Guyader.

N'hésitez pas à leur faire part de vos questions éventuelles .

Puis il a indiqué les dates des prochaines réunions paritaires :

- **le vendredi 4 novembre pour le CTPL** , ce sera le deuxième de l'année puisque celui de juin a été reporté.
- **Le lundi 7 novembre pour les CAP locales .**

→ n'hésitez pas à consulter aussi le site du syndicat national : <http://www.tresor.cgt.fr>

Siégeaient pour la CGT :

Nadine HOUCHOT (ARP2) et Régis HIVERT (ARP1),
Mauricette COSTE (C1) et Ghislaine TRANCHON (CP).

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT

Alors, je me syndique...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National du

Trésor CGT.

Signature :